

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 11

Artikel: Les noms de famille et leur origine
Autor: Ruchet, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES NOMS DE FAMILLE ET LEUR ORIGINE

Notre dévoué collaborateur, M. le Dr Meylan, a trouvé dans les papiers laissés par feu Ch. Ruchet, ancien pasteur à Syens, le manuscrit d'une conférence que celui-ci avait donnée, sous le titre ci-dessus, dans plusieurs localités. Il a bien voulu nous le remettre pour la *Revue historique vaudoise* et nous l'en remercions bien vivement. Le travail de Ch. Ruchet sera lu avec intérêt par beaucoup de personnes. E. M.

Parmi les peuples de l'antiquité, les Romains seuls ont connu le nom transmissible et héréditaire. Tout Romain né libre avait trois noms qui se suivaient dans cet ordre : le prénom, le nom et le surnom. Un ou deux surnoms, d'un genre particulier, s'ajoutaient quelquefois aux trois noms fondamentaux.

Le *prénom* indiquait l'individu ; il était personnel à celui qui le portait, et s'éteignait avec lui. Il répondait à notre *nom de baptême* avec cette différence que tandis que nos noms individuels varient à l'infini, il n'en existait à Rome qu'un nombre assez restreint, une trentaine environ. Le prénom, ai-je-dit, désignait l'individu,

Le *nom*, la famille dont il était issu, et

Le *surnom*, une branche de cette famille.

Nous ne sommes pas ici pour faire des antiquités romaines, mais comme toute règle appelle au moins un exemple, je prends la famille des *Scipion*, une des plus illustres de la Rome ancienne. Ceux d'entre vous qui ont fait leurs classes se souviennent des quatre noms que portaient le vainqueur d'Annibal : *Publius*, *Cornelius*, *Scipio*, *Africanus*. *Publius* était le prénom ; *Cornelius*, le nom ; *Scipio*, le surnom. Celui qui fonda la branche des *Cornelius* dut son surnom, à ce qu'on raconte, au fait que, dans sa jeunesse, il avait

servi de bâton de vieillesse à son père aveugle. (*Scipio* signifie, en effet, bâton, en latin.) Il est, n'est-ce pas, des surnoms moins honorables que celui-là. Quant à *Africanus*, c'est un de ces surnoms d'un genre particulier dont je parlais tout à l'heure, qui venaient s'ajouter parfois aux trois noms fondamentaux. Comme le prénom, il était individuel, tandis que les deux autres, celui de la famille et celui de la branche étaient héréditaires et transmissibles. Aucun autre *Cornelius Scipion* ne s'appela l'Africain, si ce n'est le fils adoptif du vainqueur de Zama, *Scipio Emilien*, et encore est-il connu dans l'histoire sous le nom de *Second africain*. D'autres *Scipions* portèrent des surnoms d'un moindre éclat. L'un fut surnommé le Chauve, un autre, le Barbu, un autre encore qui s'était, comme on dit, levé trop tard le jour où se fit la distribution de l'appendice nasal, dut se contenter de ce qui restait, d'où son nom de *Nasica*, *Scipion au grand nez*. Mais je m'aperçois que j'allonge. Voici pourtant un détail qui intéressera plus particulièrement la partie féminine de cet auditoire. Chez les Romains, la femme, l'éternelle sacrifiée, n'avait ordinairement qu'un nom qui était celui de la famille dont elle faisait partie et qu'elle conservait même étant mariée. Seulement, il prenait une désinence féminine. Si dans la famille d'un *Aemilius* par exemple, il n'y avait qu'une fille, on l'appelait simplement *Aemilia*. S'il y en avait deux, l'une s'appelait *Aemilia maior*, c'est-à-dire l'aînée, et l'autre *Aemilia minor*, ou la cadette. S'il y en avait un plus grand nombre, on les numérotait, ou si le mot paraît irrévérencieux, on les distinguait par l'ordre de la naissance. On disait *Aemilia prima*, quelquefois *prisca*, c'est-à-dire l'ancienne. On n'est pas plus galant. On disait donc *Aemilia prima*, *Aemilia secunda*, *Aemilia tertia*, ou *tertolla*, *Aemilia quartilla*, *Aemilia quintilla*, et ainsi de suite. Ce système présentait certains avan-

tages si, par exemple, la famille était abondamment bénie sous le rapport des filles, on n'était pas embarrassé pour leur trouver des noms.

L'usage du nom de famille s'éteignit avec l'empire romain. Les peuples qui sur les débris de cet empire fondèrent tant de royaumes, les uns éphémères, les autres plus stables, les Francs dans les Gaules, les Saxons en Angleterre, les Goths, les Suèves et les Lombards en Espagne et en Italie, tous n'apportèrent au sein de leur conquête que des noms individuels, nous entendons par là des noms qui ne survivent pas à ceux qui les portent, ou si vous aimez mieux, qui ne se transmettent pas à leurs descendants. Aujourd'hui encore, chez les Arabes et chez les peuples modernes non civilisés, chaque personne reçoit un nom qui s'éteint avec elle. Système d'une grande simplicité mais peu pratique. Il présente, en effet, le grave inconvénient de rendre réfractaire à toute organisation sociale le peuple qui n'en connaît pas d'autre. J'ai lu quelque part que c'est là un des grands obstacles que les Français ont rencontré dans leur tentative d'assimilation des Arabes de l'Algérie. Aussi était-il question, il y a quelques années, d'y introduire de force un état civil avec l'usage des noms de famille. A-t-on donné suite à ce sujet ? Je l'ignore. Je disais donc que l'usage du nom héréditaire que nous considérons comme un des éléments les plus nécessaires à la constitution régulière d'un peuple civilisé, et auquel notre esprit est habitué comme à la plus naturelle des coutumes, disparut avec la civilisation qui avait jeté un si vif éclat dans le monde. Les barbares indépendants et fiers se faisaient gloire de leurs noms nationaux. Mais les causes produisent les mêmes effets. Peu à peu, l'accroissement de la population, le besoin qui se faisait sentir de désigner plus clairement les individus, comme aussi les progrès de l'organisation sociale, rendirent nécessaire partout ce qui l'avait

été à Rome, et l'on revint fatalement au système que les invasions des barbares et les bouleversements qui en étaient résultés avaient fait abandonner. Mais l'on y revint après un long détour, un détour de plusieurs siècles. Ce ne fut guère que sous le régime féodal, et vers la fin de ce régime que le nom héréditaire et transmissible acquit droit de cité dans la société nouvelle pour l'élaboration de laquelle, remarquons-le en passant, on ne se fit pas faute d'utiliser les matériaux provenant des ruines, d'ailleurs fort importantes, de celle qui l'avait précédé.

Avant donc l'adoption du nom héréditaire, on ne portait pas d'autre nom que celui qu'on avait reçu au baptême accompagné, quand besoin était, de la mention *filis de...* Pierre fils de Jean, Jacques fils d'Etienne. Il nous a été conservé dans le Cartulaire de Notre Dame de Lausanne une pièce des plus intéressantes qui nous permet de nous rendre compte de la manière dont les choses se passaient, en matière d'appellation, dans la première moitié du XIII^{me} siècle, plus exactement en 1239. C'est l'état des hommes de Vuarrens astreints à la *taille*, sorte d'impôt foncier levé sur les paysans. La plupart sont désignés simplement par leur nom de baptême, c'est-à-dire par le nom que le prêtre leur avait donné à l'Eglise : Bernard, Pierre, Ulrich, Lambert, Wilhelm ou Guillaume, Hugo, Humbert, Tiévent corruption d'Etienne, etc., etc. Je remarque en passant que les trois quarts des noms contenus dans cette liste sont d'origine germanique. Les noms empruntés à la nomenclature hagiologique y sont en minorité et se rattachent à un petit nombre de saints dont le nom était resté très populaire, comme Jean, Pierre ou Etienne. Mais le répertoire des noms de baptême si riche de nos jours n'était pas en ce temps-là inépuisable. L'Eglise n'autorisait l'usage que de certains noms en dehors desquels on ne pouvait choisir. Pour remédier à cette disette

de noms individuels et pour éviter la confusion qui devait nécessairement en résulter, on recourut au surnom, mine d'une richesse incomparable, comme nous allons le voir. Dans le document que nous venons de citer, il y a un *Pierre Perrotin*, un *Lambert dit le Cornu*, un *Ulrich le Duc* ; c'est là évidemment un sobriquet, car il s'agit d'un simple tenancier taillable et corvéable à merci. Un Jean qui habitait de l'autre côté de la forêt est surnommé d'Outrejoux pour le distinguer d'un autre appelé Jean, tout court. Un autre qui ne devait pas jouir d'une grande considération parmi ses concitoyens est surnommé Albert la Rava. Voici quelques surnoms glanés ici et là dans ce même Cartulaire de Notre Dame de Lausanne. Plusieurs sont de véritables sobriquets, c'est-à-dire des surnoms destinés à mettre en relief un défaut ou un ridicule :

Pierre le Blanc, Pierre le Noir, Nicolas le Sage, Ulrich le Bègue, Humbert le grasset, Humbert le petit, ou plus exactement li pitet, André le goîtreux, Guillaume le Dentuz, Pierre le Testuz, Jean le loup, Hugo l'Allemand, Rodolphe du Villars, Jaques des Esserts, Ulrich de la Crausaz, Wuilmerme le Tissot, Jean le Cordier, Nicolet le Favre ou le Forgeron, Rodolphe le pellicier, Jacob le riche, Guillaume fils de Amalricus botellus ou Amalric dit le boudin. Botellus, corruption du latin *botulus* : boyau, d'où *botularius* : fabricant de boudins ou de saucisses. Nous voyons ailleurs mentionnés les héritiers de Jacob le roi, l'épouse de Raymond le gras, Clarimonde la mercière, Nicolas le charpentier, Humbert le serrurier, Lambert li clopet, du vieux français cloper, clocher, boîter. Garnier le bouvier, Ulrich fils du Pélerin, j'allais oublier Tievent manducans lardum que nous traduirions en français par *Etienne Mâchelard*. Ai-je besoin de vous faire remarquer que plusieurs de ces surnoms sont devenus de véritables noms de famille portés encore aujour-

d'hui tels quels ou altérés, mais non de façon à les rendre méconnaissables.

Est-il nécessaire de remonter si haut pour se faire une idée de la manière dont les noms de famille se sont formés ? Voyez un peu ce qui se passe autour de nous, en terre vaudoise. Ils sont rares ceux qui dans nos villages ne sont pas dotés d'un surnom, même d'un sobriquet. Dans mon enfance, alors que je passais mes vacances dans une cure du Jorat, je me rappelle avoir été longtemps sans connaître le véritable nom de famille d'une foule de personnes avec lesquelles nous étions en relations presque quotidiennes. Il y avait un brave citoyen qu'on appelait l'Allemand. Ressortissant de l'endroit, rien dans son nom et dans son accent ne trahissait une provenance germanique. Ce surnom lui était même très antipathique. Pourquoi l'appelait-t-on l'Allemand ? Je l'ignore ; il avait hérité ce surnom de son père, et il était en train de le transmettre à ses descendants : « Ceux à l'Allemand » disait-on de ses enfants, filles et garçons. Supprimez l'apostrophe, opérez la fusion de l'article et du substantif, et vous avez un nom de famille très répandu de l'autre côté du Jura, et, sans aller si loin : les Allamand vaudois. Il y avait dans la même localité un éleveur d'abeilles très expert auquel nous ne connaissions pas d'autre nom que celui de Pierre de la Maison neuve. Dans son livre de dépenses, le pasteur inscrivait gravement : Payé tant de livres de miel à Pierre de la Maison neuve. Il s'appelait en réalité Pierre Matthey, Pierre Favre ou Pierre Jacottet, je ne me souviens plus au juste. Mais allez en Italie ou dans le midi de la France, vous rencontrerez des Casanova, des Casaneuve ou des Casenave à foison. Dans la même paroisse, à l'annexe, vivait un excellent homme qui répondait au nom de Cinquante-ion. Intrigué par ce surnom bizarre, je sollicitai des explications, et j'appris que sa mère, à l'âge de 51 ans révolus, avait donné le

jour à un enfant né viable et bien constitué qui était précisément le bénéficiaire du surnom en question. Je pourrais citer bien d'autres exemples. J'ai connu, dans mon enfance, un vieux soldat qui avait servi sous Napoléon I^{er} dans un régiment suisse capitulé et qu'on appelait couramment « le Français », bien qu'il fut originaire de Chavannes-sur-Moudon et qu'il portât un nom de famille très répandu dans ce village. J'ai connu un Pierre Du Moulin qui ne s'appelait pas plus Du Moulin que moi, et un Louis de la Boutique dont le nom officiel totalement dépourvu de la particule ne rappelait ni de près ni de loin celui que ses concitoyens lui avait donné, sans d'ailleurs y mettre la moindre malice, mais obéissant à cet instinct qui nous pousse à donner à nos semblables des noms significatifs ou à la nécessité de les mieux distinguer les uns des autres. Si nous n'avions pas l'Etat civil qui garantit à chacun l'intégrité, la propriété de la survivance du nom, nous assisterions à un phénomène semblable à celui qui se produisit dans notre pays lorsque s'accomplit la transformation des prénoms et surnoms individuels et viagers en noms de famille héréditaires et transmissibles.

Cette transformation s'opéra lentement. Elle commence dans nos contrées et pour la classe populaire, celle dont nous nous occuperons, vers la fin du XIII^{me} siècle. Le Cartulaire de Notre Dame de Lausanne mentionne vers cette époque un nommé *Ulricus Balbus*, Ulrich le Bègue qui transmet son surnom à son fils Pierre ? Quelque insignifiant que paraisse ce fait, il mérite d'être relevé, car il constitue un jalon qui marque le point de départ de cette transformation. Mais ces cas isolés vont bientôt se multiplier, et un siècle, un siècle et demi plus tard, les noms héréditaires constitueront la règle et non plus l'exception. Dans l'adoption de cet usage, la classe noble devança la bourgeoisie et les vilains, comme on appelait alors les habitants des campagnes. Les Seigneurs

ajoutèrent de bonne heure à leur nom de baptême celui de la terre ou de l'office qu'ils tenaient en fief, et comme ces fiefs tendent à devenir héréditaires, il est naturel que le nom qui sert à les désigner suive le mouvement et devienne à son tour transmissible. Le baron de Coston s'exprime en ces termes dans son ouvrage sur les noms de famille. Nous citons textuellement :

« L'esprit d'imitation, la vanité et même son propre intérêt engagèrent la classe bourgeoise à adopter l'usage de l'hérédité du nom qui était devenu presque général parmi la noblesse vers le milieu du XI^{me} siècle. On commença par écrire les noms ou surnoms en interligne au-dessus du prénom (sur nom, sur le nom) ; les gens de métier, ceux qui étaient soumis à la taille, et enfin le menu peuple des villages et des campagnes suivirent dans les XII^{me} et XIII^{me} siècles l'exemple donné par la bourgeoisie. »

C'est bien dans cet ordre que les différentes classes de personnes du moyen âge adoptèrent chez nous l'usage des noms héréditaires, et à peu près à cette époque, mais les motifs qui y poussèrent bourgeois et vilains ne sont pas tout à fait ceux que leur prête l'écrivain que nous citons. Ils y furent amenés par les circonstances, par la force des choses. L'esclave n'a que faire d'un nom héréditaire. Avant leur émancipation, les serfs, attachés à la glèbe, mainmortables, taillables et corvéables à merci, n'avaient la libre disposition ni de leur corps ni de leurs biens. Où était dès lors la propriété, où étaient les droits qui auraient pu donner naissance à une convention, à un acte quelconque conservateur du nom ? Mais avec l'affranchissement, avec l'augmentation de la classe des paysans libres et propriétaires et la formation de communautés, apparaît, conséquence toute naturelle, l'hérédité du surnom ou si vous aimez mieux le *nom de famille*.

« Malgré ses défauts, ainsi s'exprime J.-J. Hisely, l'auteur
» de l'*Histoire du comté de Gruyère*, malgré ses défauts, la
» société féodale vaut mieux que celle qui l'a précédée. Il y
» a une amélioration sensible, il y a progrès. Déjà l'homme
» n'est plus réduit à l'état de chose, il a revêtu sa personna-
» lité. Le surnom qui servait à le distinguer de son voisin
» homonyme est devenu un nom propre. C'est ainsi que les
» noms de famille percent et se multiplient, gage certain
» d'un progrès dans la propriété, et par celle-ci dans la
» liberté. »

Nous appuyant sur les développements qui précèdent, nous pouvons dire que les noms de famille ont été originairement significatifs. Je cite quelques lignes d'un ouvrage intitulé : *Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux* : « Qu'on ne dise point que rien n'em-
» pêche de créer des noms insignifiants : l'invention sans
» motif et sans principe est aussi difficile pour ce sujet que
» pour tout autre. Il n'est pas dans la nature de l'homme
» d'appliquer à la chose dont il s'occupe, des sons qui ne
» réveillent aucune impression dans sa mémoire, aucune idée
» dans son esprit. Si cela est constant pour la création des
» substantifs communs, à plus forte raison est-ce une vérité
» indubitable pour le nom propre destiné à remettre sous
» nos yeux l'objet unique auquel il s'applique. »

Donc tous les noms de famille ont eu à l'origine un sens bien déterminé. Voilà qui est propre à nous encourager dans nos recherches. Ne désespérons donc jamais de retrouver la signification d'un nom qui au premier abord semble ne répondre à rien dans notre esprit. Dans l'étude que j'ai faite des noms de famille, il en est une foule qui en dépit de mes patientes et consciencieuses recherches, se sont obstinés à garder leur secret. Je n'en suis pas plus humilié pour cela. Pour assigner une étymologie à tous les noms de famille

usités parmi nous, il faudrait posséder à fond les nombreux patois en usage ; il faudrait connaître une foule de mots autrefois très répandus, actuellement vieillis et tombés en désuétude, d'expressions locales, de noms anciens de métiers ou d'arts auxquels des goûts et une industrie plus raffinés ont substitué des procédés plus parfaits. Il faudrait avoir pratiqué à fond le moyen âge dans ses us et coutumes, dans son organisation politique et sociale. Ajoutez à toutes ces difficultés, celles provenant des altérations de tous genres que certains mots ont subi au cours des siècles et qui les rendent méconnaissables. L'étude des noms de familles, ainsi que vous le voyez, n'est pas sans présenter des difficultés, mais celles-ci sont compensées par les découvertes qu'elle nous vaut.

(A suivre.)

† Ch. RUCHET.

NAUFRAGE DU BATEAU A VAPEUR

L' „HIRONDELLE“ SUR LE LAC LÉMAN

(Avec planche.)

Il y a eu 60 ans, cette année, que se produisit le naufrage du bateau à vapeur l'*Hirondelle* en face de la Becque de Peilz. Il nous a paru intéressant de reproduire, à cette occasion, la gravure publiée en 1862 dans le *Messenger boiteux de Berne et Vevey*, d'après le cliché sur bois que M. Gétaz, à Vevey, a bien voulu mettre à la disposition de la *Revue historique vaudoise*. Nous y ajoutons la notice explicative qui accompagnait cette gravure.

Le 10 juin 1862, le vapeur l'*Hirondelle*, capitaine Hoffmann, parti de Genève à 8 heures du matin arrivait à midi à Vevey, d'où il repartait quelques minutes après pour continuer sa course journalière, ayant à son bord au delà de 150 passagers.